



CONVENTION DE STAGE



Convention de stage concerne le niveau : MSIn - MSEdu Option : _____

ARTICLE 1 : LES ACTEURS DU STAGE

Le stagiaire

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

E-mail : _____

Tél : _____

Année de formation : _____

Le Maître de stage

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

E-mail : _____

Tél : _____

Niveau de qualification Adeps : _____

Le Maître de Stage s'engage à :

- Donner au stagiaire des tâches à réaliser ainsi que des responsabilités correspondant à leurs connaissances, aptitudes et compétences, aux objectifs du stage et garantir la bonne adéquation des équipements et des supports.
- Remplir 10 fiches de guidance et 10 grilles d'évaluation et les transmettre tant au stagiaire qu'au responsable des formations LBFA en respectant les délais (cfr Chapitre 5)

ARTICLE 2 : STRUCTURE ACCUEILLANTE

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Personne de contact : _____

Tél : _____ E-mail : _____

ARTICLE 3 : DÉFINITION DU STAGE ET ENGAGEMENT

Les parties s'engagent dans un partenariat avec la LBFA en matière de stage et adhèrent à la notion de stage telle que définie par la LBFA : Le stage donne la possibilité d'acquérir une expérience pratique.

Le stage doit permettre de développer les acquis d'apprentissage suivant :

- Acquérir une expérience pratique dans un groupe correspondant
- Mettre en pratique les notions vues au cours de la formation (Cf. descriptif des modules de formation Moniteur Sportif Éducateur en athlétisme)
- Renforcer ses compétences didactiques, d'acquérir les comportements et modes de fonctionnement requis par la fonction de Moniteur Sportif Éducateur en Athlétisme
- Développer la capacité d'application des principes théoriques et méthodologiques
- Exercer la capacité d'analyse critique du candidat
- S'intégrer dans une équipe.

ARTICLE 4 : RESPECT DES RÈGLES EN VIGUEUR

Les partenaires assurent avoir pris connaissance du dossier de stage et s'engagent à respecter tous les points de celui-ci, à utiliser les documents officiels conçus à cet effet et présents dans ce dossier.

ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITE

Le stagiaire reconnaît que, sauf stipulation écrite contraire, sont réputées confidentielles les informations (documents pédagogiques, savoir-faire, projets, listing d'athlètes...) auxquelles il aura accès directement ou indirectement dans l'exécution des tâches qui lui seront confiées.

En aucun cas, tant pendant l'exécution du stage qu'après son terme, quelle que soit la nature ou la forme de ces informations, le stagiaire n'en divulguera le contenu de quelque façon que ce soit et n'en fera usage pour son propre compte ou le compte d'un tiers.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ CIVILE ET ASSURANCES

La structure d'accueil et le stagiaire (pour les dommages qu'il pourrait causer aux personnes ou aux biens dans le cadre de son stage) déclarent être assurés.

ARTICLE 7 : ABSENCE ET INTERRUPTION DU STAGE

Toute difficulté survenue dans le déroulement du stage devra être portée à la connaissance de tous les intéressés afin d'être résolue au plus vite.

Interruption temporaire :

Pour toute interruption du stage (maladie, maternité, absence injustifiée...) le M.S. avertira le responsable des formations LBFA par courriel.

Interruption définitive :

En cas de volonté d'une des trois parties (Structure d'accueil, opérateur de formation (LBFA), stagiaire) d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

ARTICLE 8 : PROGRAMME DU STAGE

Date prévue du début du stage : ___/___/___ de fin du stage : ___/___/___

DATES PRÉVUES DES SEANCES : 10 séances d'entraînement de 2 heures

1.	6.
2.	7.
3.	8.
4.	9.
5.	10.

Resp. formations
LBFA

Maître de Stage

Structure accueillante

Stagiaire

Date + signature

Signature + Nom

Signature + Nom

Signature + Nom